

Philippe LEMIZE
Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché auprès de la Compagnie régionale
des Hauts de France.

5 bis rue du président MITTERRAND
59280 ARMENTIERES

Tél : 06.83.27.08.42

Email : lemize.philippe@fideex...com

ASS NATIONALE PLACEMENTS FAMILIAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes

Arrêtés au 31/12/2025

Ce document contient 14 pages.



Philippe LEMIZE

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché auprès de la Compagnie régionale des Hauts de France.

5 bis rue du président MITTERRAND

59280 ARMENTIERES

Tél : 06.83.27.08.42

Email : lemize.philippe@fideex.com

ASS NATIONALE PLACEMENTS FAMILIAUX

Siège social : 63 rue de Provence – 75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée 10 janvier 2025 j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASS NATIONALE PLACEMENTS FAMILIAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées au 1er paragraphe de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont été notamment sur les principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Lieu, date et signature

Armentières, le 7 septembre 2026

PHILIPPE LEMIZE
Commissaire aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires
Aux comptes rattachés à la CRCC de DOUAI



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 080,00	1 080,00		92,22
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	6 245,88	5 130,61	1 115,27	196,92
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières :				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	974,00		974,00	974,00
Total de l'actif immobilisé (II)		8 299,88	6 210,61	2 089,27	1 263,14
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Stocks et en-cours	12 964,38		12 964,38	13 242,14
	Créances :				
	Créances clients, usagers et cpt. rattachés	6 853,84		6 853,84	24 544,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	30,00		30,00	650,08
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement	60 892,50		60 892,50	60 892,50
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	496 601,79		496 601,79	486 615,91
Total de l'actif circulant (III)		577 342,51		577 342,51	585 944,63
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		585 642,39	6 210,61	579 431,78	587 207,77



BILAN PASSIF

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

	FONDS PROPRES	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	
	Fonds propres :				
	Fonds propres sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires		219 973,62		219 973,62
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Écarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres		18 920,40		18 920,40
	Report à nouveau		298 855,27		254 747,60
	Excédent ou déficit de l'exercice		21 607,95		44 107,67
	Situation nette (sous total)		559 357,24		537 749,29
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des fonds propres (I)		559 357,24		537 749,29
	FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total des fonds reportés et dédiés (II)				
	PROVISIONS				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (III)				
	DETTES				
	Emprunts obligataires et assimilés				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à termes				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		16 038,85		35 290,90
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales		4 035,69		7 051,58
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				7 116,00
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (IV)		20 074,54		49 458,48
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
	TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		579 431,78		587 207,77



État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	2 085,94	3 006,66
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	319 217,84	368 215,00
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	30,00	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		25,00
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	11,65	2,40
Total des produits d'exploitation (I)		321 345,43	371 249,06
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 678,83	1 832,19
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (II)		1 678,83	1 832,19
Produits exceptionnels (III)		0,00	224,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		323 024,26	373 305,25
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		323 024,26	373 305,25



État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	947,39	2 161,70
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	250 939,26	270 829,18
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires	32 160,79	32 285,52
	Cotisations sociales	13 950,33	12 656,69
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	641,87	396,63
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	2 247,91	2 088,53
Total des charges d'exploitation (I)		300 887,55	320 418,25
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (II)		0,00	0,00
Charges exceptionnelles (III)		0,00	2 200,00
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)		251,00	274,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		301 138,55	322 892,25
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		21 607,95	44 107,67
TOTAL GENERAL		322 746,50	366 999,92



Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Ressources	Contribution volontaires en nature		
	Dons en nature		
	Prestations en nature	420,00	
	Bénévolat	43 481,00	
	Total des ressources	43 901,00	0,00
Emplois	Charges des contributions volontaires en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	420,00	
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	43 481,00	
	Total des emplois	43 901,00	0,00



ANNEXE AU 31.12.2025

Présentation de l'association : ANPF 63 rue de Provence 75009 PARIS

Description de l'objet social et des missions :

L'Association Nationale des Placements Familiaux a été créée le 29 Avril 1989 avec pour objet principal de promouvoir le placement familial en tant qu'outil spécifique de la protection de l'enfance avec les objectifs suivants :

- Promouvoir et soutenir l'accueil familial pour mineurs et jeunes majeurs, relevant d'une structure institutionnelle permanente qu'il s'agisse de services associatifs ou publics
- Participer à l'amélioration des pratiques en accueil familial en favorisant à tous les niveaux (local, national, international) la réflexion et la recherche entre les différents acteurs de l'accueil et du placement familial
- Contribuer à l'évolution des politiques publiques en favorisant les échanges avec les différents praticiens du secteur social et médico-social, et en s'affirmant comme interlocuteur des pouvoirs publics en ce qui concerne l'accueil familial.

Evénements marquants de l'exercice

Journée régionale d'étude

Cette année 2025, deux JRE ont été organisées, le 05 juin à Nancy et le 28 novembre à Mâcon

Journées nationales d'étude :

Cette année les JNE se sont tenues à Saint Malo les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2025

Règles et méthodes comptables applicables

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 applicable au 1er janvier 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables et de présentation des comptes annuels
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122 1 et 831 3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel
- la suppression de la technique du transfert de charges
- la création / modification de comptes du plan comptable général
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Informations sur l'actif du bilan

Actif incorporel/ corporel et financier

Tableau de suivi des immobilisations

	Val brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Val brute à la clôture
	ANO	+	-	Solde
IMMO INCORPORELLES	1 080			1 080
MAT.BUREAU ET INFORMATIQUE	2 678			2 678
MOBILIER DE BUREAU	2 100	1 468		3 568
Total	5 858	1 468	0	7 326

Tableau de suivi des amortissements

	Amort cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations	Diminutions d'amortissement	Amort cumulés à la fin de l'exercice
AMORT IMMO INCORPORELLES	988	92		1 080
AMORT. MAT. DE BUREAU & INFOR.	2 481	197		2 678
AMORTISSEMENTS DU MOBILIER	2 100	353		2 453
Total	5 569	642	0	6 211

Etat des stocks

Un stock de livres réparti entre différents sites a pu être inventorié et valorisé au 31/12/2025 pour un montant de 12 964 €.

Etat des créances

	Montant brut	Echéance à moins d'1 an	Echéance à plus d'1 an
Actif immobilisé : Prêts	0	0	
Actif circulant :		0	
Avances et acomptes fournisseurs		0	
Créances clients	6 854	6 854	
Rabais, Remises, Ristourne à accorder		0	
Clients - Factures à établir		0	
Hello Asso		0	
Total	6 854	6 854	0

<u>Produits à recevoir</u>	30
Participations familles	
Formation	
Divers: location stand	30

Charges constatées d'avance : Néant

Informations sur le passif du bilan

Fonds propres

Tableau de suivi des fonds propres

Libellés	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	219 974				219 974
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	18 920				18 920
Report à nouveau	254 747	44 108			298 855
Résultat exercice	44 108	-44 108	21 608		21 608
Fonds propres	537 749	0	21 608	0	559 357
Subventions d'investissement	0				0
Amort subventions d'investissement	0				0
Fonds associatifs	537 749	0	21 608	0	559 357

Fonds dédiés

Néant

Etat des provisions

Néant



Etat des dettes

Etat des Dettes				
	Montant brut	Echéance à - 1 an	Echéances à + 1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès étab crédits				
Fournisseurs (1)	16 039	16 039		
Dettes fiscales et sociales (2)	4 036	4 036		
Autres Dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	20 075	20 075	0	0
(1) dont Factures non parvenues pour 8 060 €				
(2) dont provision CP: 1 111 €				

Produits constatés d'avance : 0

Informations sur les subventions publiques

Néant

Eléments exceptionnels

Néant

Mention sur la rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres, dirigeants, bénévoles et salariés : conformément à la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'est pas précisé le montant car cette mention viendrait à individualiser une rémunération.

Contributions volontaires

Comptabilisées au pied du compte de résultat :

-Bénévolat : estimation selon un suivi des temps pour un volume de 3506,5 heures et valorisation au smic horaire brut de 12,4 €/h pour un montant de 43 480,60 €.

-Mise à disposition gratuite de 2 salles pour un montant estimé de 420 €.

Mentions spécifiques

Loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif : néant

L'effectif employé pendant l'exercice est de 1 ETP